



COMMISSION EUROPEENNE

*Bruxelles, 8.8.2014
C(2014) 5843 final*

*Monsieur Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée Nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F - 75007 PARIS*

Monsieur le Président,

La Commission remercie l'Assemblée nationale pour son avis sur la proposition de directive modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages pour réduire la consommation de sacs en plastique légers à poignées {COM(2013) 761 final}.

La Commission prend note des observations formulées par l'Assemblée nationale et tient à apporter les précisions suivantes.

Comme indiqué dans l'exposé des motifs de la proposition, la Commission a considéré qu'il serait difficile, à l'heure actuelle, de concevoir et de mettre en œuvre à l'échelle de l'UE un objectif de réduction, compte tenu des fortes disparités existant actuellement entre les niveaux de consommation des sacs en plastique à usage unique dans les États membres. Plutôt que de fixer un objectif commun pour l'UE, il est par conséquent préférable d'introduire l'obligation pour tous les États membres de réduire leur consommation de sacs en plastique légers à poignées, tout en leur permettant de fixer leurs propres objectifs nationaux en matière de réduction et de décider des mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs. La fixation d'un objectif de réduction au niveau de l'UE pourrait toutefois être envisagée ultérieurement.

Pour ce qui concerne la fixation des concentrations maximales de certaines substances, la Commission préfère aborder cette question dans le contexte plus large des déchets plastiques en général, notamment en suivi du Livre vert de la Commission sur une stratégie européenne en matière de déchets plastiques dans l'environnement¹.

¹ COM(2013) 123 final

Les points mentionnés ci-dessus reflètent la proposition initiale de la Commission qui se trouve actuellement dans le processus législatif, impliquant le Parlement européen et le Conseil, dans lequel votre gouvernement est représenté.

La Commission espère que ces éclaircissements répondent aux observations contenues dans l'avis présenté par l'Assemblée nationale.

Dans l'attente de la poursuite de notre dialogue politique, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,



Martine Reicherts
Membre de la Commission